

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 11 juillet 2022

Date de convocation : 05/07/2022

Délibération N° 2022/06/038

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	17
Votants :	26

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANETE

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : PISSIER Gérard pouvoir à GRELET Annie, BOTON Monique pouvoir à DAVID Claudia, CARTON Jean-Pierre pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à Christine GAUDIN, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège pouvoir à MONTALESCOT Eveline, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à FIAUD Marie Annick.

Excusé : WATTEBLED Stéphane

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au vote de l'assemblée générale, l'adhésion à l'association « Les Maires pour la Planète » est désormais payante.

Gratuite pendant les deux premières années, le temps que l'association se développe, l'association a besoin de soutien afin d'assurer la pérennité des actions tels que les webinaires, les visites de sites, l'organisation d'évènements etc.

Les montants de cotisations sont découpés comme suit :

- Pour les communes de moins de 1500 habitants = 25€
- Pour les communes de 1500 à 3500 habitants = 50€
- Pour les communes de plus de 3500 habitants = 100€

Monsieur le maire explique les avantages de l'adhésion :

- Un réseau de plus de 110 communes engagées dans le département, parce que le collectif est essentiel pour avancer.
- Un partage d'initiatives inspirantes et de ressources dans la newsletter mensuelle, le site internet ainsi que la page Facebook.
- Une opportunité de faire connaître les idées et les réalisations pour la planète à l'échelle du département et au-delà.
- Des ateliers mensuels animés par divers acteurs du territoire sur différentes thématiques,
- Des visites sur le terrain pour découvrir des réalisations concrètes.
- Une mise en relation avec les acteurs de la transition écologique pour accompagner les projets.
- Une veille réglementaire en matière environnementale.
- L'organisation d'une journée de rencontres annuelle entre tous les adhérents.
- La participation à des évènements engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'adhésion de la commune à l'association et autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le

